RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:
WEPOS Décaptant carrelage et pierre basique, concentré

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Nettoyage de surfaces

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Permapack AG
Rue/B.P.: Reitbahnstrasse 51
Place, Lieu: 9401 Rorschach
Suisse
Téléphone: +41 71 844 12 12
Télécopie: +41 71 844 12 13
Service responsable de l´information:
Anwendungstechnik,
Téléphone: +41 (0) 71 844 12 12, E-mail: info@permapack.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox. Informationszentrum, Zürich,
Téléphone: +41 (0)44 251 51 51 ou Suisse: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

Mention d'avertissement: **Attention**

Mentions de danger: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Marquage spécial

Texte pour l´étiquetage: Contient Isotridecanol, ethoxylated

Contient < 5% agents de surface non ioniques, phosphates, phosphonates

2.3 Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
N°CE 500-241-6 CAS 69011-36-5	Isotridecanol, ethoxylated	< 5 %	Eye Dam. 1; H318.
REACH 01-2119475104-44-xxxx N°CE 203-961-6 CAS 112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy) éthanol	< 5 %	Eye Irrit. 2; H319.
N°CE 203-905-0 CAS 111-76-2	2-Butoxyéthanol	< 5 %	Acute Tox. 4; H302. Acute Tox. 4; H312. Acute Tox. 4; H332. Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319.
N°CE 231-509-8 CAS 10101-89-0	Phosphate trisodique dodécahydraté	< 5 %	Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319.
CAS -	C10 Éthoxylate d'alcool	< 1 %	Eye Dam. 1; H318.

Teneur des mentions de danger (phrases H et EUH): voir section 16.

Indications complémentaires:

Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII:
Contient < 5% agents de surface non ioniques, phosphates, phosphonates

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

En cas d'inhalation: Transporter la personne atteinte à l'air frais; si nécessaire utiliser un appareil respiratoire ou administrer de l'oxygène. En cas de malaises respiratoires, une assistance médicale est indispensable.
En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

Après contact avec la peau:
En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite aussitôt un ophtalmologiste.

Ingestion: Ne pas provoquer de vomissement. Appeler aussitôt un médecin.
Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d´extinction appropriés:
jet d'eau en aspersion, Poudre d'extinction, mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone.

Agents d´extinction déconseillés pour des raison de sécurité:
Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Composés phosphoriques, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d´incendie:
Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires:
Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau et les retirer si possible de la zone dangereuse.
En cas d'incendie ne pas inspirer les fumées.
Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.
Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la substance. Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs. Porter un équipement de protection approprié. Changer les vêtements imprégnés. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer.

Indications complémentaires:

Produit de nettoyage recommandé: Eau éventuellement avec addition de détergents.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Éviter le contact avec la substance. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un équipement de protection individuel.

Protection contre l´incendie et les explosions:

Respecter les règles générales de prévention incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.
Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy) éthanol	Europe: IOELV: STEL	101,2 mg/m³; 15 ppm
		Europe: IOELV: TWA	67,5 mg/m³; 10 ppm
		Suisse: VLE	101 mg/m³; 15 ppm
		Suisse: VME	67 mg/m³; 10 ppm
111-76-2	2-Butoxyéthanol	Europe: IOELV: STEL	246 mg/m³; 50 ppm (peut être absorbé par la peau)
		Europe: IOELV: TWA	98 mg/m³; 20 ppm (peut être absorbé par la peau)
		Suisse: VLE	98 mg/m³; 20 ppm (peut être absorbé par la peau)
		Suisse: VME	49 mg/m³; 10 ppm (peut être absorbé par la peau)

Valeurs limites biologiques:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil	Paramètre	Échantillonnage
111-76-2	2-Butoxyéthanol	Suisse: BAT, urine	100 mg/L	(Butoxyessigsäure)	en cas d'exposition à long terme, fin de l'exposition voire fin du processus
		Suisse: BAT, urine	200 mg/L	(Gesamt-Butoxyessigsäure)	en cas d'exposition à long terme

8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.
Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques) conforme à la norme EN 14387.
S'il survient une élévation de la concentration: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.
Type de gants: Caoutchouc butyle
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d´hygiène:

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains et le visage à la fin du travail.
Equiper les lieux de travail d'un rince-oeil et d'une douche de premier secours.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Forme: liquide Couleur: limpide
Odeur:	perceptible
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Valeur pH:	à 20 °C: 10 - 10,5
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Point éclair/plage d´inflammabilité:	non applicable
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites d´explosibilité:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	à 20 °C: 23 hPa
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	à 20 °C: 1,015 g/mL
Solubilité dans l'eau:	à 20 °C: complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	ne s'enflamme pas spontanément
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives:	Le produit est non explosif.
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Indications diverses:	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Cf. 10.3

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Aucune connue

10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Composés phosphoriques, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.

Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données. Irrite la peau et les muqueuses.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2; H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Les agents de surface contenus dans ce mélange respèctent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 20 01 29* = Détergents contenant des substances dangereuses.
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: En quantité réduite: Diluer avec beaucoup d'eau et évacuer en rinçant.
En quantité importante: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Indications diverses

Produit de nettoyage recommandé: Eau éventuellement avec addition de détergents.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.2 Nom d’expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.5 Dangers pour l’environnement

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l’utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Suisse

Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)

5 % en poids

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

teneur en COV maximale

Directives nationales - Allemagne

Classe de stockage: 10 = Liquides combustibles, exceptés des classes de stockage 3

Classe de risque pour le milieu aquatique:

1 = Présente un faible danger pour l'eau.

Indications relatives à une limitation de la durée de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes ou allaitantes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H302 = Nocif en cas d'ingestion.
H312 = Nocif par contact cutané.
H315 = Provoque une irritation cutanée.
H318 = Provoque de graves lésions des yeux.
H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 = Nocif par inhalation.

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 2: Étiquette (phrases P: UE, ATP 8)

Créée: 8.4.2015

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir section 1: Service responsable de l´information

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Clause de non-responsabilité: Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément designé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

QualiSys approved
www.sumdat.com/approved